



A tous les affiliés FER CIAN  
A tous les affiliés ALFA  
A tous les affiliés CIEPP

Neuchâtel, décembre 2023

## E-services – Nouveau portail interinstitutionnel

**Notre portail s'enrichit de nouvelles fonctionnalités et devient un portail commun à nos institutions des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier (FER CIAN et caisses d'allocations familiales / CIEPP)**

Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'avons annoncé cet été, nos e-services sont désormais interinstitutionnels depuis le mois de juin 2023. Ils sont dès lors accessibles également aux entreprises affiliées à notre institution de prévoyance CIEPP (2<sup>ème</sup> pilier).

**Si vous êtes affilié(e) à la CIEPP et à la FER CIAN (ou à l'une de ses caisses d'allocations familiales), vous pourrez, au travers d'un seul canal et d'une seule procédure, transmettre à l'AVS, aux AF (comme actuellement) et au 2<sup>ème</sup> pilier les communications suivantes :**

- Annonce d'entrée et de sortie des collaborateurs
- Annonce annuelle des salaires à la CIEPP
- Annonce de changement contractuel (modification du salaire, du taux d'activité) et d'état civil (CIEPP uniquement)

Tous les autres services déjà à disposition sont naturellement maintenus :

- Transmission de la déclaration annuelle des salaires (saisie en ligne ou transfert au format PUCS ou via Swissdec) à la FER CIAN
- Annonce de modification de la masse salariale en début et/ou en cours d'année
- Demande d'allocations familiales
- Demande d'attestations de droit et de paiement d'allocations familiales
- Demande de certificat d'assurance
- Attestation d'allocations familiales
- Liste des collaborateurs annoncés par entité
- Liste des allocations familiales et des allocations perte de gain militaire / maternité versées
- Espace d'échange

**Si vous êtes affilié(e) à la FER CIAN (ou à l'une de ses caisses d'allocations familiales) uniquement, vous continuerez à bénéficier de tous les services décrits ci-dessus, hormis ceux liés à la CIEPP.**



Si vous disposez déjà d'un accès aux e-services, vous n'avez pas besoin de faire de nouvelle demande. Vos accès demeurent valables. Par contre, l'accès aux nouvelles fonctionnalités (e-services CIEPP), en raison de la protection des données, nécessite du **requérant** ou du **gestionnaire** d'en attribuer les droits aux collaborateurs qui seront habilités à les utiliser.

Si vous ne disposez pas encore d'accès aux e-services, un code d'accès, à authentification forte, est nécessaire pour accéder à notre palette de services. Pour l'obtenir, il vous suffit d'en faire la demande sur notre site [www.fer-ne.ch](http://www.fer-ne.ch), lien direct : <https://www.fer-ne.ch/e-services>.

Attention, seule la personne qui représente juridiquement la société (le **requérant**) peut en faire la demande !

Une fois celui-ci délivré, elle pourra attribuer les droits d'accès qui sont les siens (tous les e-services) à un **requérant-adjoint**, qui pourra créer, supprimer et modifier les accès de l'entreprise et ceux d'autres **gestionnaires**.

Nous espérons que ce nouveau portail vous permettra de rendre vos démarches encore plus simples et plus efficaces au quotidien et restons naturellement à votre entière disposition pour toutes questions ou accompagnement dans vos démarches. Coordonnées de contact :

- **FER CIAN**
  - 🌐 <https://www.fer-ne.ch/e-services>
  - ✉ [eservices@fer-ne.ch](mailto:eservices@fer-ne.ch)
  - ☎ 032 727 37 05
- **CIEPP**
  - ✉ [ciepp@fer-ge.ch](mailto:ciepp@fer-ge.ch)
  - ☎ 058 715 32 06

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression nos salutations distinguées.

**CIEPP**

**FER CIAN 106.4**

**Le Directeur**

**La Gérante**

**José Agrelo**

**Corinne Hügli**